

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

## Sommaire

Sommaire	2
Sigles et Abréviations	3
Définition des Termes	4
1. Introduction	5
2. Situation financière de la Commune	6
2.1. Résultats 2018	6
2.2. Budgets Annexes	9
2.3. Caractéristiques de la dette	10
2.4. Ressources humaines au 01/01/2019	11
2.5. Fiscalité locale	12
2.6. Situation financière comparée	13
3. Prospective 2018-2022	14
3.1. Contexte économique	14
3.2. Loi de finances 2019	14
3.3. Le Financement des Collectivités Locales	15
3.4. Simulation pour les 5 années à venir	16
3.4.1. Hypothèses	16
3.4.2. Résultats	18
3.4.3. Analyse	20

## Sigles et Abréviations

Abbréviation	Définition
AUDIAR	Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise
CAF	Capacité d'AutoFinancement
EONIA	Euro OverNight Index Average
ETP	Equivalent Temps-Plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
TC	Temps Complet
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TFNB	Taxe sur le Foncier Non Bâti
TH	Taxe d'Habitation
TNC	Temps Non Complet
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République

## Définition des Termes

Capacité de désendettement	Encours de dette rapporté à l'épargne brute (exprimé en années)
Charge de la dette	Part des recettes de fonctionnement nécessaire au remboursement de la dette
Epargne de gestion	Différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette
Epargne brute (ou CAF brute)	Epargne de gestion moins les intérêts de la dette
Epargne nette (ou CAF nette)	Epargne brute moins le remboursement en capital de la dette
Recette/Dépense réelle	Recette/Dépense donnant lieu à encaissement/décaissement ; exemples : <ul style="list-style-type: none"><li>- les dotations sont des recettes réelles de fonctionnement</li><li>- les charges de personnel sont des dépenses réelles de fonctionnement</li><li>- les amortissements ne sont pas des dépenses réelles de fonctionnement ni des recettes réelles d'investissement</li></ul>

## 1. Introduction

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires ont été précisées et renforcées par la loi NOTRe. Les nouvelles dispositions imposent de présenter au Conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil. Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Cette liste n'est pas limitative. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment fort de la vie de l'équipe municipale pour :

- présenter à l'assemblée la situation financière de la commune ;
- faire un bilan de l'activité ;
- tracer les grandes lignes de l'action des années à venir ;
- donner à chaque conseiller l'occasion de s'informer et de faire valoir ses points de vue ;
- partager les contraintes et retenir des orientations.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires présente ainsi les résultats des années précédentes et la situation financière des trois budgets communaux de Laillé. Il propose aussi des hypothèses et une simulation pour les quatre années à venir.

L'ensemble des informations qu'il contient est destiné à fournir aux conseillers municipaux des repères pour leur permettre d'aborder le débat d'orientation budgétaire avec une vue d'ensemble de la situation de la commune, ses contraintes et ses opportunités.

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'exprimer des orientations, en particulier sur :

- les actions et investissements à engager pour les prochaines années (volume, orientations et priorités),
- la politique de ressources humaines,
- l'évolution des taux d'imposition locaux.

## 2. Situation financière de la Commune

### 2.1. Résultats 2018

La Commune et des services municipaux se sont à nouveau fixé pour priorité en 2018 de contenir les dépenses de fonctionnement. Les dépenses exceptionnelles étant très faibles en 2018 (contrairement à l'exercice 2017 au cours duquel elles s'élevaient à 182 k€), les dépenses réelles de fonctionnement ont été ramenées à 675 € par habitant, soit le même niveau qu'en 2016. Il est rappelé qu'elles s'élevaient à 773 €/hab en 2014.

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 2,6%, celles de personnel (012) de 1,5%. Cependant, ces mêmes charges de personnel corrigées des remboursements des remplacements augmentent de 3,4%. Quant aux charges financières, leur hausse est limitée à 0,9%.

Dépenses de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018
011-Charges à caractère général	929 860 €	808 822 €	838 488 €	854 187 €	876 366 €
012-Charges de personnel	1 793 916 €	1 836 047 €	2 070 899 €	2 166 116 €	2 198 145 €
014-Atténuation de produits	29 444 €	216 275 €	41 751 €	54 020 €	59 370 €
65-Autres charges de gestion courante	619 454 €	630 961 €	362 168 €	375 456 €	387 159 €
66-Charges financières	264 753 €	248 139 €	263 094 €	181 530 €	183 210 €
67-Charges exceptionnelles	2 651 €	53 358 €	1 500 €	181 740 €	923 €
Total des dépenses réelles	3 640 079 €	3 793 602 €	3 577 900 €	3 813 049 €	3 705 172 €
042-Opérations d'ordre entre sections (immo,)	230 €	5 505 €		18 218 €	2 880 €
68-Dotations aux amortissements	193 157 €	235 308 €	216 112 €	220 612 €	294 668 €
Total des dépenses d'ordre	193 387 €	240 813 €	216 112 €	238 830 €	297 548 €
Total des Dépenses	3 833 466 €	4 034 415 €	3 794 013 €	4 051 879 €	4 002 721 €

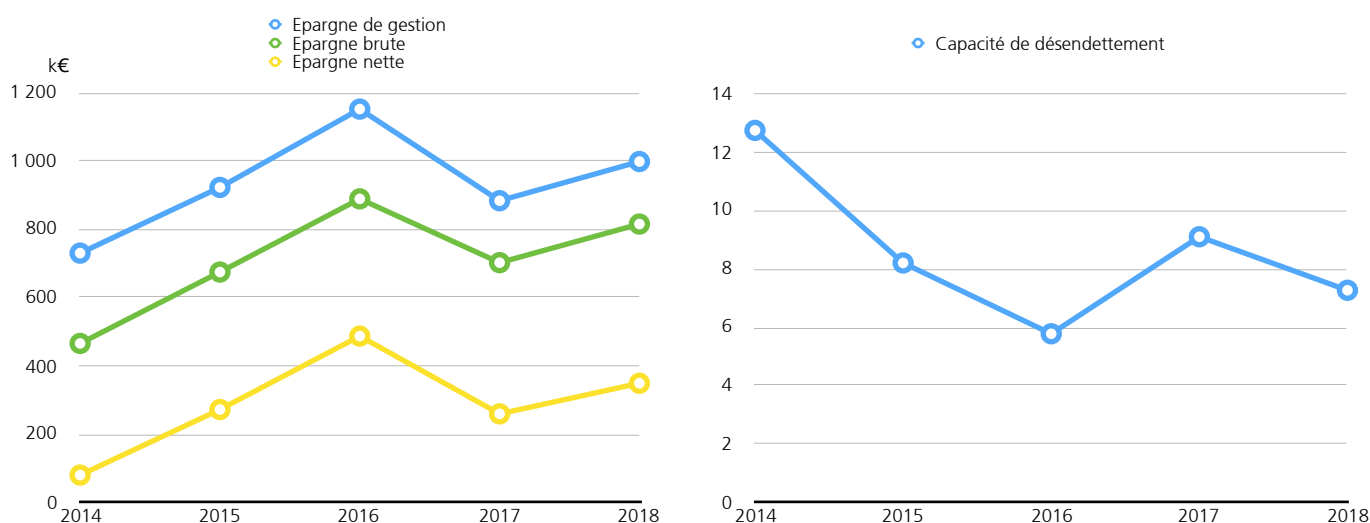
Les recettes de fonctionnement ne progressent que très modérément. La hausse constatée au chapitre 73 (impôts et taxes diverses) et, dans une moindre mesure, aux chapitres 70 (produits des

Recettes de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018
013-Atténuation de charges	115 430 €	153 493 €	101 957 €	131 376 €	97 792 €
70-Produits des services	372 799 €	615 079 €	529 641 €	438 132 €	447 333 €
73-Impôts et taxes diverses	2 526 980 €	2 545 012 €	2 663 687 €	2 840 066 €	2 883 446 €
74-Dotations et participations	933 299 €	954 304 €	973 548 €	925 037 €	934 329 €
75-Autres produits de gestion courante	92 900 €	106 657 €	106 543 €	110 245 €	107 626 €
76-Produits financiers	22 €	19 €	15 €	15 €	18 €
77-Produits exceptionnels	64 421 €	94 036 €	92 066 €	70 751 €	50 352 €
Total des recettes réelles	4 105 850 €	4 468 600 €	4 467 458 €	4 515 623 €	4 520 895 €
77-Produits exceptionnels d'ordre	230 €	100 €			
042-Opérations d'ordre entre sections		12 926 €	4 464 €	9 342 €	5 688 €
Total des recettes d'ordre	230 €	13 026 €	4 464 €	9 342 €	5 688 €
002-Excédent de fonctionnement reporté	262 000 €	377 163 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €
Total des Recettes	4 368 080 €	4 858 789 €	4 789 922 €	4 842 965 €	4 844 583 €

services) et 74 (dotations et participations) est presque entièrement compensée par les diminutions des atténuations de charges et des produits exceptionnels.

La Commune a bénéficié d'un dynamisme inattendu de la taxe sur les droits de mutation. Son produit s'élève à 174 k€, il était en moyenne de 90 k€ entre 2014 et 2016. L'augmentation constatée est due à la fois aux ventes de logements plus nombreuses en 2018, et à l'accroissement de la population au-delà de 5 000 habitants : Laillé perçoit désormais directement l'intégralité des DMTO générés sur son territoire (pour les communes de moins de 5000 habitants, les DMTO générés sur leur territoire sont versés à un fonds de péréquation géré par le Conseil Départemental). Cette situation présente néanmoins un risque de baisse importante des recettes et donc de l'épargne en cas de retournement de conjoncture entraînant une baisse des ventes de logements sur la Commune.



Au total, l'épargne générée en 2018 augmente, grâce à la quasi-annulation des dépenses exceptionnelles. L'épargne brute est de 815 k€, l'épargne nette de 350 k€. Couplée à la baisse de l'encours des emprunts, la capacité de désendettement est ramenée à 7,3 années. Elle était de 9,1 années en 2017.

Cependant, hors dépense exceptionnelle liée aux transferts de compétence vers Rennes Métropole en 2017, l'amélioration de la capacité de désendettement est moins significative, et l'épargne brute est bien en diminution (-45 k€).

Les travaux de restructuration du restaurant scolaire étant terminés, les dépenses réelles d'investissement sont ramenées à 1,730 M€ (ce qui inclut les restes à réaliser et le remboursement des emprunts), soit une diminution d'environ 50%. Ces dépenses ont été financées sans recours à l'emprunt. Le capital d'emprunt remboursé s'élève à 467 k€.

La section d'investissement présente un résultat négatif d'un peu moins de 90 k€. Le montant de la trésorerie est d'environ 800 k€ en début d'année civile.

		Ratios				
		2014	2015	2016	2017	2018
Ratio 1	Dép. réelles de fonctionnement (DRF) / population	773 €	688 €	675 €	702 €	675 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	412 €	393 €	387 €	386 €	391 €
Ratio 2 bis	Produit net des impositions directes / population	552 €	468 €	516 €	539 €	
Ratio 3	Rec. réelles de fonctionnement (RRF) / population	876 €	823 €	850 €	838 €	830 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	184 €	117 €	197 €	485 €	126 €
Ratio 5	Encours de la dette / population	1 314 €	1 113 €	1 012 €	1 239 €	1 129 €
	Encours de la dette / CAF	12,8	8,2	5,8	9,1	7,3
Ratio 6	DGF / population	177 €	159 €	145 €	134 €	133 €
Ratio 7	Frais de personnel / DRF	48 %	49 %	57 %	56 %	59 %
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	98 %	93 %	89 %	94 %	92 %
Ratio 10	Taux d'équipement	21 %	14 %	23 %	58 %	15 %
Ratio 11	Taux d'endettement	150 %	135 %	119 %	148 %	136 %

## Dépenses d'Investissement

	2014	2015	2016	2017	2018
Total des dépenses d'équipement	986 799 €	752 806 €	2 070 155 €	2 887 593 €	1 262 614 €
Total des dépenses financières	385 786 €	574 717 €	418 635 €	443 778 €	466 858 €
Total des dépenses pour compte de tiers	236 000 €	378 100 €	222 626 €	78 345 €	0 €
Total des Dépenses Réelles d'Investissement	1 608 585 €	1 705 622 €	2 711 416 €	3 409 716 €	1 729 472 €
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	0 €	74 860 €	126 234 €	28 614 €	18 266 €
Total des Dépenses d'Investissement	1 608 585 €	1 780 482 €	2 837 650 €	3 438 329 €	1 747 739 €

## Recettes d'Investissement

	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes d'Equipement	114 102 €	13 277 €	731 629 €	2 469 432 €	716 299 €
Total des recettes Financières	1 112 009 €	432 023 €	681 802 €	721 397 €	628 718 €
Total des recettes pour compte de tiers	236 000 €	414 842 €	255 473 €	13 915 €	7 947 €
Total des Recettes Réelles d'Investissement	1 462 112 €	860 141 €	1 668 904 €	3 204 744 €	1 352 965 €
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	193 387 €	302 747 €	337 882 €	258 101 €	310 127 €
Total des Recettes d'Investissement	1 655 498 €	1 162 888 €	2 006 786 €	3 462 846 €	1 663 091 €



## 2.2. Budgets Annexes

Suite à la vente de la cellule commerciale en 2018, dès les dernières opérations recettes et dépenses effectuées (virement du résultat sur le budget communal), il sera proposé au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe Cellule Commerciale.

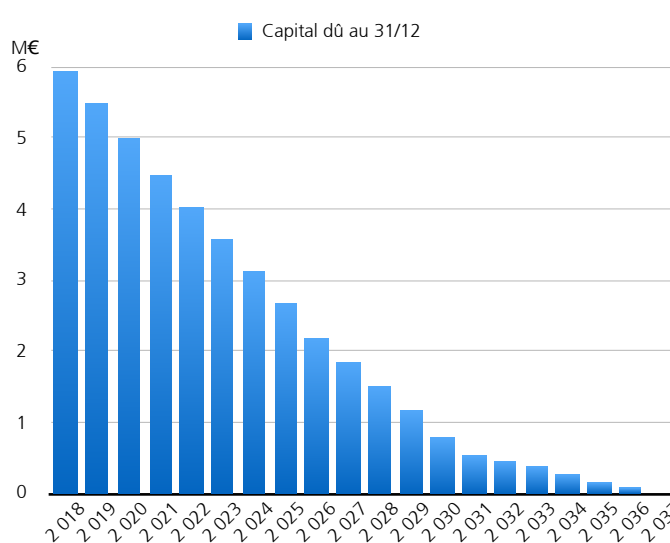
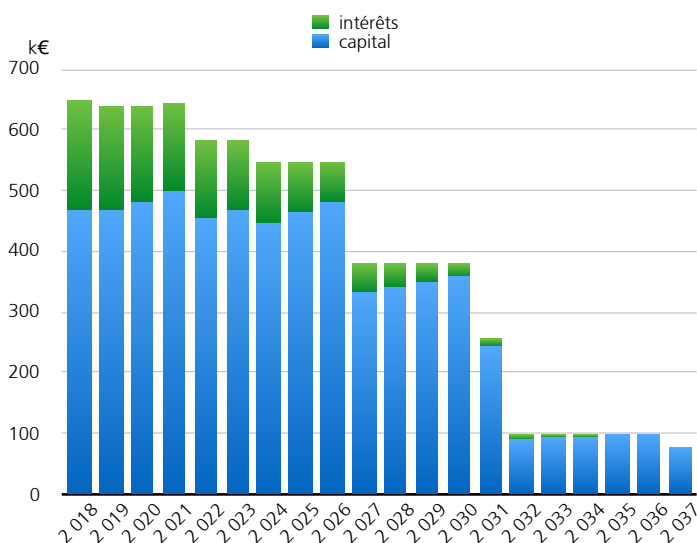
Cellule Commerciale		Installation Photovoltaïque
2018	<b>EXPLOITATION</b>	2018
0,00 €	011 - charges générales	47,42 €
609,34 €	65 - autres charges de gestion courante	0,00 €
461,70 €	66 - intérêts de la dette (66)	0,00 €
143 905,48 €	042 - opérations d'ordre	2 150,00 €
0,00 €	002 - Report 2017	
<b>144 976,52 €</b>	<b>total dépenses d'exploitation</b>	<b>2 197,42 €</b>
0,00 €	70 - vente de produits	2 651,74 €
2 740,65 €	75 - autres produits de gestion courante	0,00 €
121 581,30 €	77 - produits exceptionnels	0,00 €
21 039,18 €	042 - opérations d'ordre	2 150,00 €
21 376,96 €	002 - Report 2017	13 271,24 €
<b>166 738,09 €</b>	<b>total recettes d'exploitation</b>	<b>18 072,98 €</b>
21 761,57 €	résultat brut d'exploitation	15 875,56 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
123 393,76 €	16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21 039,18 €	040 - opérations d'ordre	2 150,00 €
20 511,72 €	001 - Report 2017	
<b>164 944,66 €</b>	<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>2 150,00 €</b>
143 905,48 €	040 - opérations d'ordre	2 150,00 €
0,00 €	001 - Report 2017	
<b>143 905,48 €</b>	<b>total recettes d'investissement</b>	<b>2 150,00 €</b>
-21 039,18 €	résultat brut d'investissement	0,00 €
<b>722,39 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>15 875,56 €</b>

### 2.3. Caractéristiques de la dette

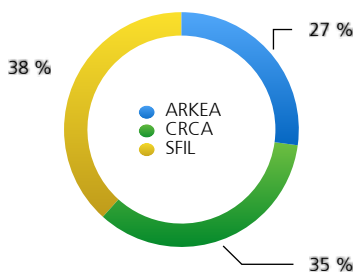
Tous les emprunts de la Commune sont portés par le budget principal. Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts contractés (capital restant dû) est de 5 934 389 €. Pour 2019, l'annuité de la dette (remboursement capital et intérêts) s'élève à 638 650 €.

Désignation	Date obtention	Taux	Capital emprunté	Capital restant dû	Amortissement cumulé 2019	Intérêts cumulés 2019	Fin
Fin Rénovation Eglise + Centre de Secours	28/09/2004	R	500 000 €	175 000 €	32 000 €	0 €	2023
Site Scolaire 3ème et 4ème tranche	05/12/2006	1,59	700 000 €	177 514 €	58 235 €	2 476 €	2021
Site Scolaire + Renégociation 2 Prêts	21/10/2008	5,27	1 886 329 €	1 053 544 €	109 268 €	56 293 €	2026
Travaux de VRD Complexe Sportif et Culturel	16/07/2010	2,54	42 800 €	28 224 €	2 038 €	698 €	2030
Construction Ensemble Sportif et Culturel	16/07/2010	2,54	466 600 €	307 694 €	22 223 €	7 605 €	2030
Construction Ensemble Sportif et Culturel	16/07/2010	3,50	1 300 000 €	885 190 €	60 462 €	30 194 €	2030
Ensemble Sportif et Culturel	06/12/2011	2,80	2 300 000 €	1 696 772 €	109 802 €	46 363 €	2031
Restructuration et extension cantine	01/05/2017	1,77	1 700 000 €	1 610 451 €	73 079 €	27 914 €	2037
				5 934 389 €	467 107 €	171 543 €	

Cette dette se compose pour 5,76 M€, soit 97 %, d'emprunts à taux fixe compris entre 1,59 % et 5,27 %, et pour 175 k€, soit 3 %, d'emprunt à taux variable basé sur l'indice Euribor 3 mois, dont le niveau était de -0,308 % le 8 février 2019. La durée de vie moyenne est de 13 ans.



Les charges financières recommencent à diminuer à compter de 2019. Elles s'élevaient à 263 k€ en 2016, et seront proches de 170 k€ en 2019. Cependant, il convient de noter que le capital à rembourser est proche de 470 k€ chaque année jusqu'en 2026 inclus.



L'encours est réparti entre trois partenaires financiers : SFIL (ex. Dexia) 38%), CRCA (35%) et Arkea (27%).

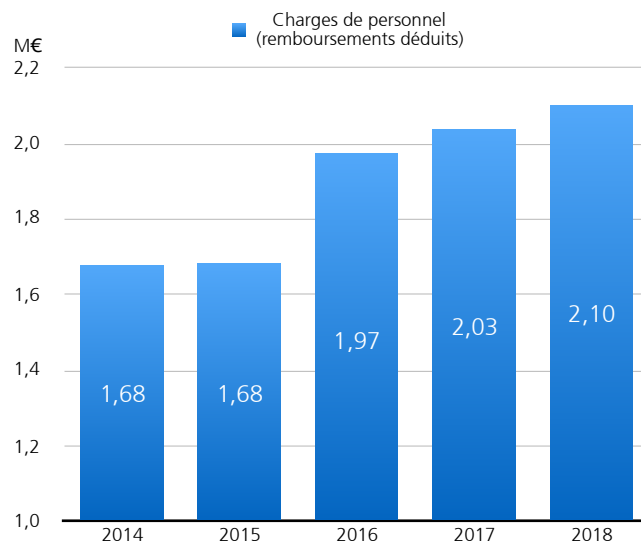
## 2.4. Ressources humaines au 01/01/2019

Service	Nb TC	Nb TNC	ETP	CDD TC	CDD TNC	Observations
Administratif	6	0	6,00	1		dont 1 agent en congé maternité remplacée par 1 CDD TC
ATSEM	6	1	6,92			dont 1 agent (TC) remplacé par 1 auxiliaire
Communication	1	0	1,00			
Culture	1	0	1,00			
Enfance-Jeunesse	6	4	9,33	1	0,88	1 agent TNC en disponibilité remplacé par 1 CDD TNC
Médiathèque	1	0	1,00			
Police	1	0	1,00			
Restauration-Entretien	10	5	13,66			
ST	12	1	12,60			dont 1 agent en CLD
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>52,51</b>	<b>2</b>	<b>0,88</b>	

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les auxiliaires au nombre de 7 en janvier 2019.

Une ATSEM quittera les effectifs de la Commune en août de cette année. Il n'est pas prévu de remplacement à ce stade, du fait de la probable fermeture d'une classe de l'école maternelle.

Il est envisagé d'augmenter la participation de la Commune aux frais de prévoyance de 10 €/mois par agent à compter de 2019, et d'accroître le régime indemnitaire du même montant eu égard aux efforts particuliers déployés par l'ensemble du personnel pour contenir les dépenses de fonctionnement.

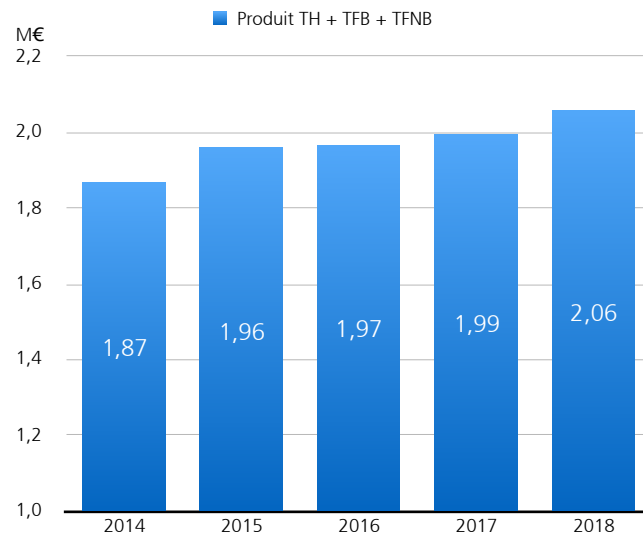


## 2.5. Fiscalité locale

Une augmentation de 2% des taux de TH et TFB a été approuvée en Conseil Municipal en mars 2018. Les taux communaux sont désormais :

- TH 16,83 %
- TFB 18,89 %
- TFNB 47,77 %

Ces taux n'avaient pas varié de 2012 à 2017.

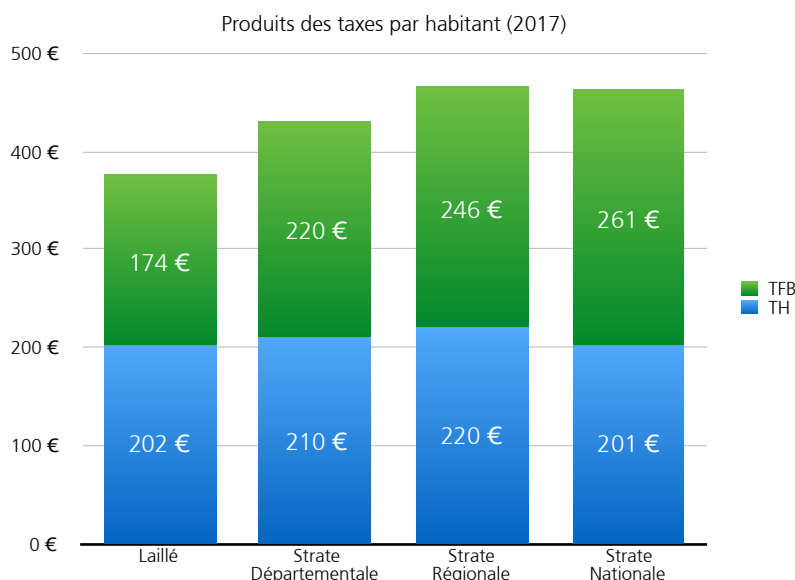


En 2018, le produit des trois taxes « ménages » s'est élevé à 2,056 M€, en augmentation de 62 k€ (+3,1%), résultat de l'augmentation des taux, de la revalorisation des bases (1%) dans un contexte de faible hausse des bases physiques. Dans le détail, les produits perçus étaient en 2018 :

- TH 1,08 M€
- TFB 0,9 M€
- TFNB 48,7 k€

## 2.6. Situation financière comparée

En 2017, le produit de TH par habitant est similaire à Laillé (202 €) à ce qui est constaté dans les communes de la même catégorie démographique du département (210 €), de la région (220 €) et de la France entière (201 €). En revanche, le produit de TFB est sensiblement inférieur à Laillé (respectivement 174 €, 220 €, 246 €, 261 €) (source : Situation Financière, DGFIP).



Parmi les communes voisines de Laillé (Bourg-des-Comptes, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Crevin, Goven, Guichen, Orgères, Pont-Péan, Saint-Erblon), membres ou non de Rennes Métropole, seules Bourg-des-Comptes et Saint-Erblon ont maintenu, comme Laillé, leurs taux de taxes ménages inchangés entre 2012 et 2017.

Parmi toutes ces communes, par habitant, le produit de TH varie de 142 € (Chartres-de-Bretagne) à 270 € (Bruz) ; le produit de TFB varie de 103 € (Goven) à 396 € (Chartres-de-Bretagne).

## 3. Prospective 2018-2022

### 3.1. Contexte économique

Les espoirs nés du rebond de croissance constaté en 2017 ont rapidement été déçus au début de l'année 2018. Les perspectives de croissance ont été régulièrement revues à la baisse tout au long de l'année, en France, mais aussi dans toute la zone Euro, au Royaume-Uni ou au Japon. La Chine connaît également des difficultés récurrentes, affectée notamment par le conflit commercial avec les Etats-Unis d'Amérique. L'Allemagne a connu un trimestre de croissance négative suivi d'un trimestre de croissance nulle, l'Italie (3<sup>ème</sup> économie de la zone Euro) vient d'entrer en récession.

En France, l'activité économique a été affectée par les premières mesures du gouvernement qui ont dans un premier temps touché le pouvoir d'achat à la baisse, entraînant un ralentissement de la consommation des ménages, insuffisamment compensée par la contribution positive du commerce extérieur. La croissance s'est maintenue au 4<sup>ème</sup> trimestre malgré les mouvements sociaux, affichant une valeur de 1,5% sur l'ensemble de l'année après 2,3% l'année précédente, permettant une nouvelle baisse du taux de chômage au sens du BIT à 8,8% (source INSEE).

Les déterminants extérieurs sont toujours à l'oeuvre en 2019 : tensions commerciales, incertitudes politiques dans l'Union Européenne liées aux élections du mois de mai et aux interminables négociations sur le Brexit, mouvements sociaux dans plusieurs pays... Les prévisions de croissance sont moins optimistes que l'année précédente (1,3% pour la France, 1,1% pour l'Allemagne, 0,1% pour l'Italie). Cependant, les prix de l'énergie ont commencé à refluer au dernier trimestre 2018. Par ailleurs, les banques centrales européenne et américaine prennent conscience de la situation et annoncent ralentir le retour aux politiques monétaires conventionnelles.

Sur le plan des finances publiques, le déficit public rapporté au PIB est en légère diminution et devrait s'établir autour de -2,7% pour 2018. Le gouvernement table sur un déficit accru à -3,2% en 2019 lié notamment à la transformation du CICE en baisse pérenne de charges et aux mesures adoptées en urgence à la fin de 2018 en réponse au mouvement des Gilets Jaunes. Cependant, la Cour des Comptes estime cette prévision « d'une fragilité toute particulière ». La part de la dette publique rapportée au PIB progresse légèrement en France. Selon l'INSEE, elle s'élevait à 99,3% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

### 3.2. Loi de finances 2019

La suppression progressive de la taxe d'habitation a débuté en 2018. Les 80% de foyers les moins favorisés ont vu le montant de leur taxe d'habitation réduit de 30%, premier mouvement avant une extinction en 2020. L'Etat a précisé, dans une publication au Journal Officiel, « qu'il prendra à sa charge le coût des dégrèvements sur la base des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017, les éventuelles augmentations de taux ou diminutions d'abattements étant supportées par les contribuables ».

Le Conseil Constitutionnel a accepté le principe mis en oeuvre par le gouvernement à condition que cette taxe soit supprimée à terme pour l'ensemble des ménages. Cependant, le gouvernement s'est engagé vis-à-vis des Collectivités Territoriales sur le principe d'un dégrèvement et non d'une

compensation, garantie d'un reversement par l'Etat du produit de la taxe aux bénéficiaires antérieurs. Cet engagement est contradictoire avec la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages qui est attendue par le Conseil Constitutionnel. Il n'est en effet pas certain que l'Etat dégrève un impôt qui n'existe plus.

Mais les mouvements sociaux débutés en novembre 2018 ont amené le gouvernement à annoncer être disposé à reconsidérer la suppression de la Taxe pour les 20% des ménages les plus favorisés... position a priori incompatible avec celle du Conseil Constitutionnel.

Dans ces conditions, il n'est pas simple d'estimer le produit de cette taxe à l'issue de la réforme, d'autant que le gouvernement n'a pas annoncé l'origine des fonds qui seront versés aux Collectivités Territoriales en remplacement de la TH. L'étude prospective détaillée ci-dessous prévoit donc une évolution du produit de TH identique à ce qu'elle serait sans réforme.

La DGF a suivi l'évolution de la population en 2018. Par prudence, il est supposé que les montants des différentes dotations seront figés au cours de la période étudiée.

Cependant, la DCRTP pourrait voir son montant grandement amputé. Cette dotation est la variable d'ajustement dans l'enveloppe normée des participations financières de l'État au bénéfice des collectivités locales. A ce titre, le montant global diminuera à l'échelle nationale. Rappelons que le montant versé en 2018 a été l'objet de plusieurs notifications contradictoires, pour des variations dans une plage de -30% à +50%, la dernière notification ayant été reçue en toute fin d'année.

En revanche, l'ancrage de Rennes Métropole dans l'éligibilité au FPIC semble acquis. De même, le classement de Rennes Métropole dans les ensembles intercommunaux rend peu probable que la métropole (et donc les communes membres) devienne contributrice. Le montant perçu en 2018 devrait donc l'être à nouveau sur l'ensemble de la période objet de l'étude prospective.

Enfin, depuis 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus fixée par la loi de finances, mais par un calcul tenant compte de l'inflation annuelle constatée. Elle était de 1,2% en 2018 et s'élèvera à 2,2% en 2019 (inflation constatée d'octobre 2017 à octobre 2018).

### **3.3. Le Financement des Collectivités Locales**

Les collectivités locales continuent de bénéficier d'une offre abondante et de taux historiquement bas. La Commune de Laillé a profité de ces conditions avantageuses en 2017. Il serait cependant raisonnable d'attendre 2022 voire 2023 pour recourir à nouveau à l'emprunt, l'encours total des emprunts et l'annuité auront alors été notablement réduits.

Pour information, le taux de dépôt de la Banque Centrale Européenne reste négatif à -0,4% tout comme les taux courts (-0,363% pour l'EONIA ou -0,308% pour l'Euribor 3 mois au 8 février 2019).

L'offre bancaire est complétée par l'Agence France Locale, nouvel acteur depuis 2015. L'obtention d'un prêt auprès de l'Agence France Locale nécessite que la collectivité prenne une participation au capital de l'agence. L'apport en capital de chaque collectivité est établi sur la base du stock de dette ou, en cas de très faible endettement, sur les recettes réelles de fonctionnement. Pour Laillé, en 2019, l'apport en capital s'élèverait à 42 300 €.

La Caisse des Dépôts, partenaire de longue date des Collectivités, s'est réorganisée en 2018 en créant la Banque des Territoires, structure d'accompagnement des projets des Collectivités Territoriales, axée notamment sur la revitalisation des centres-villes, la recomposition du secteur logement social et la rénovation thermique des bâtiments publics.

## 3.4. Simulation pour les 5 années à venir

### 3.4.1. Hypothèses

La simulation présentée ci-dessous est basée sur les hypothèses générales suivantes :

- Inflation fixe de 1,5% sur l'ensemble de la période
- Dépenses de fonctionnement :
  - augmentation annuelle des charges générales de 3%,
  - augmentation des charges de personnel de 4% en 2019 puis annuelle de 3%,
  - les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante augmentent annuellement de 3%,
  - charges financières selon les emprunts en cours,
  - les charges exceptionnelles sont basées en 2019 sur la moyenne constatée sur les 5 dernières années hors 2017, puis augmentées de 2% annuellement,
  - les amortissements seront de 320 k€ en 2019 puis baissent de 2% chaque année.
- Recettes de fonctionnement
  - les atténuations de charges augmentent annuellement de 2%,
  - les produits des services augmentent selon l'inflation,
  - une prévision de bases fiscales a été transmise pour 2019 par la DGFIP ; les bases fiscales sont ensuite revalorisées annuellement de l'inflation ; il est tenu compte de l'augmentation du produit de TH et TFB selon l'étude de l'AUDIAR (septembre 2018) ; les taux communaux sont inchangés ; enfin, le produit des taxes additionnelles DMTO est supposé baisser de 25% en 2019,
  - prise en compte d'une augmentation de DSC versée par Rennes Métropole (8 k€)
  - maintien des participations et dotations au niveau de 2017 (soit une baisse par habitant)
- Maintien d'un report de 320 000 € d'excédent de fonctionnement

Les hypothèses générales qui précèdent doivent être complétées des données suivantes :

- départ non remplacé d'1 ATSEM en août 2019,
- soutien extérieur aux services pendant 5 mois
- la Commune ne perçoit plus d'aide du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires en 2019 (26 k€, produit exceptionnel)



- la subvention d'équilibre versée à la crèche Chamboul'tout augmente jusqu'en 2020 (+ 5 k€, puis +20 k€ et + 30 k€), elle est supposée inchangée par la suite,
- économie de 10 k€ répartie sur 2020 et 2021 grâce à la mise en service du réseau de chaleur et de la chaudière à bois.

Au niveau des investissements, la Commune lance en 2019 les travaux de réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière à bois. Cette opération est rendue possible grâce au taux élevé de subventions à percevoir (environ 80% du montant des dépenses) en 2020 et 2021. La Commune va également percevoir des recettes de FCTVA assez importantes (380 k€), basées sur les dépenses d'investissement de 2017. La viabilisation pour 30 k€ des terrains dont dispose la Commune sur la ZA des 3 Prés est prévue avant la vente de ces terrains pour 120 k€ en 2019 puis 58 k€ en 2020.

Les dépenses d'investissement sont marquées par le rachat à l'EPF de logements en centre-bourg à effectuer au début de l'année 2020. Le montant à verser est de 372 k€.

Cependant la Commune va bénéficier de recettes d'investissement exceptionnelles : la SPLA Territoires Publics a précisé l'an dernier le planning de remboursement des acquisitions effectuées par la Commune pour la ZAC de La Touche : 108 k€ seront reversés en 2019, 44 k€ en 2020 et 275 k€ en 2022. Un virement de 300 k€ est également prévu en 2022 pour participation aux équipements publics. A moyen terme, plusieurs projets d'envergure sont effectivement envisagés : nouveau bâtiment pour les services techniques, rénovation de la salle omnisports, Mairie. A ce titre, un emprunt de 1,7 M€ sur 20 ans à 2% est envisagé en 2023 dans l'étude proposée. Cet emprunt a un impact visible sur les dépenses de fonctionnement puisqu'il induit une charge financière de 33,3 k€ la première année, qui s'ajoute à un amortissement complémentaire de 70 k€.

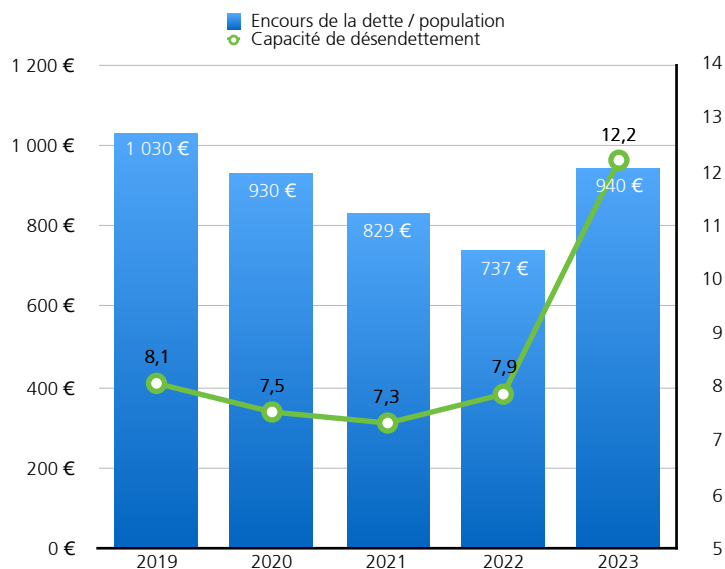
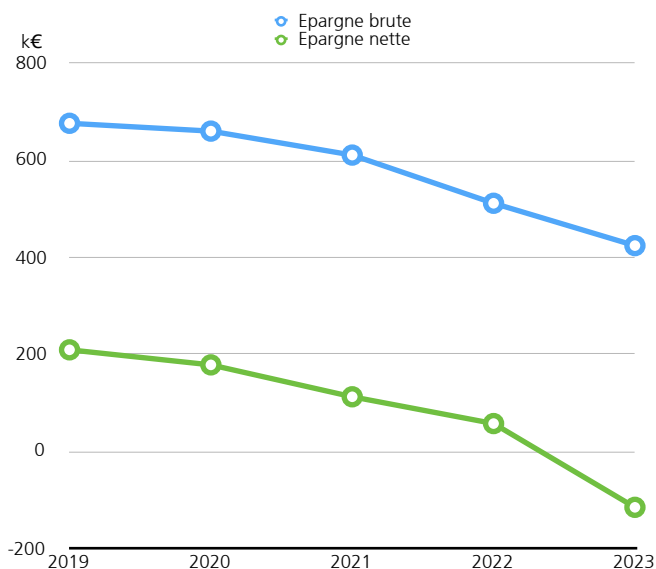
### 3.4.2. Résultats

Prospective - Fonctionnement - Dépenses

	2019	2020	2021	2022	2023
011-Charges à caractère général	902 657 €	924 736 €	947 479 €	975 903 €	1 005 180 €
012-Charges de personnel	2 284 405 €	2 332 937 €	2 402 925 €	2 549 013 €	2 625 483 €
014-Atténuation de produits	61 151 €	62 985 €	64 875 €	66 821 €	68 826 €
65-Autres charges de gestion courante	409 774 €	442 067 €	485 329 €	499 889 €	514 886 €
66-Charges financières	169 543 €	155 734 €	141 123 €	126 465 €	145 211 €
67-Charges exceptionnelles	14 608 €	14 900 €	15 198 €	15 502 €	15 812 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 842 137 €</b>	<b>3 933 360 €</b>	<b>4 056 929 €</b>	<b>4 233 593 €</b>	<b>4 375 398 €</b>
042-Opérations d'ordre entre sections (immo,)	2 938 €	2 996 €	3 056 €	3 117 €	3 180 €
68-Dotations aux amortissements	320 000 €	313 600 €	307 328 €	301 181 €	295 158 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>322 938 €</b>	<b>316 596 €</b>	<b>310 384 €</b>	<b>304 299 €</b>	<b>298 338 €</b>
<b>Total des Dépenses</b>	<b>4 165 075 €</b>	<b>4 249 957 €</b>	<b>4 367 313 €</b>	<b>4 537 892 €</b>	<b>4 673 736 €</b>

Prospective - Fonctionnement - Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023
013-Atténuation de charges	98 875 €	100 852 €	100 852 €	102 869 €	104 927 €
70-Produits des services	454 043 €	460 853 €	467 766 €	474 782 €	481 904 €
73-Impôts et taxes diverses	2 898 653 €	2 963 470 €	3 029 259 €	3 096 036 €	3 139 814 €
74-Dotations et participations	934 329 €	934 329 €	934 329 €	934 329 €	934 329 €
75-Autres produits de gestion courante	108 702 €	109 789 €	110 887 €	111 996 €	113 116 €
76-Produits financiers	18 €	18 €	19 €	19 €	19 €
77-Produits exceptionnels	24 717 €	25 088 €	25 464 €	25 846 €	26 234 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 519 336 €</b>	<b>4 594 400 €</b>	<b>4 668 576 €</b>	<b>4 745 877 €</b>	<b>4 800 342 €</b>
77-Produits exceptionnels d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042-Opérations d'ordre entre sections	4 464 €	4 464 €	4 464 €	4 464 €	4 464 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>4 464 €</b>	<b>4 464 €</b>	<b>4 464 €</b>	<b>4 464 €</b>	<b>4 464 €</b>
002-Excédent de fonctionnement reporté	328 000 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>4 851 800 €</b>	<b>4 916 864 €</b>	<b>4 991 040 €</b>	<b>5 068 341 €</b>	<b>5 122 806 €</b>



## Prospective - Investissement - Dépenses

	2019	2020	2021	2022	2023
204- Subventions d'équipement versées					
Opérations d'équipement nouvelles	586 512 €	470 000 €	400 000 €	400 000 €	2 000 000 €
Opérations d'équipement (RAR N-1)	600 610 €	372 000 €			
Total des dépenses d'équipement	1 187 122 €	842 000 €	400 000 €	400 000 €	2 000 000 €
10- Dotations, fonds divers et réserves					
1641- Emprunts et dettes assimilées	467 107 €	481 974 €	498 362 €	454 220 €	539 581 €
165-Dépôts et caution, reçus	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
26- Participations et créances rattachées					
27- Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières	468 107 €	482 974 €	499 362 €	455 220 €	540 581 €
45... Opérations pour compte de tiers					
Total des Dépenses Réelles d'Investissement	1 655 229 €	1 324 974 €	899 362 €	855 220 €	2 540 581 €
040- Opérations d'ordre entre sections	4 464 €	4 464 €	4 464 €	4 464 €	4 464 €
041- Opérations patrimoniales					
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	4 464 €	4 464 €	4 464 €	4 464 €	4 464 €
Total des Dépenses d'Investissement	1 659 693 €	1 329 438 €	903 826 €	859 684 €	2 545 045 €

## Prospective - Investissement - Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023
13- Subventions nouvelles	134 381 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
13- Subventions (RAR N-1)	184 000 €	125 000 €	125 000 €		
21- Immobilisations corporelles	228 000 €	102 000 €		575 000 €	
21- Immobilisations corporelles (RAR N-1)					
23- Immobilisations en cours					
Total des Recettes d'Equipement	546 381 €	247 000 €	145 000 €	595 000 €	20 000 €
10222-FCTVA	383 285 €	101 215 €	181 502 €	71 859 €	61 157 €
10226-Taxe d'aménagement					
1068- Dotations, fonds div, et réserves	512 639 €	368 726 €	348 907 €	305 727 €	212 449 €
10- Dotations, fonds div, et réserves	895 923 €	469 941 €	530 409 €	377 587 €	273 606 €
1641- Emprunts en euros					1 700 000 €
165- Dépôts et cautionnements reçus	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 979 €
10- Dotations, fonds div, et réserves	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 701 979 €
Total des Recettes Financières	897 902 €	471 920 €	532 388 €	379 566 €	1 975 585 €
45... Opérations pour compte de tiers					
Total des Recettes Réelles d'Investissement	1 444 283 €	718 920 €	677 388 €	974 566 €	1 995 585 €
021-Virement de la section de fonctionnement					
040- Opérations d'ordre entre sections	320 000 €	313 600 €	307 328 €	301 181 €	295 158 €
041- Opérations patrimoniales					
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	320 000 €	313 600 €	307 328 €	301 181 €	295 158 €
Total des Recettes d'Investissement	1 764 283 €	1 032 520 €	984 716 €	1 275 747 €	2 290 743 €

### 3.4.3. Analyse

La Commune a suivi scrupuleusement sa stratégie financière qui se décline en 4 axes : pas d'augmentation des taux d'imposition communaux jusqu'en 2018, effort de réductions dépenses de fonctionnement, optimisation de la trésorerie, report à 2017 du recours à l'emprunt. Après 5 années de mandat, cette stratégie aboutit à des résultats positifs : réduction de l'endettement, bonne capacité de désendettement, dépenses de fonctionnement par habitant très faibles, imposition (notamment sur le foncier bâti) modérée.

Désormais, les différentes marges de manoeuvre ont été exploitées. La simulation montre que les accroissements de charge et réductions de recettes potentielles (DMTO) ou avérées (fonds d'amorçage des rythmes scolaires) ont un impact négatif sur l'épargne générée en section de fonctionnement. Cette épargne s'inscrit déjà en baisse depuis 2016 (hors dépenses exceptionnelles). La Commune va donc devoir s'interroger sur l'équilibre financier de certains services municipaux (rythmes scolaires, cantine) ou extérieurs (crèche Chamboul'tout), leur organisation et les modalités de leur financement. Le retour à une organisation des activités scolaires sur 4 jours a pour unique avantage une économie potentielle pour la Commune de l'ordre de 60 k€ par an. En revanche, une municipalisation du service proposé par la crèche risque de générer une charge plus importante que la subvention qui sera versée dans les années à venir. En l'absence de subvention extérieure, les recettes supplémentaires permettant de financer correctement ces services passe par une augmentation des impôts et/ou des tarifs appliqués.

En investissement, la Commune va bénéficier de recettes assez élevées dans un proche avenir (grâce au taux de subvention pour le réseau de chaleur, à un fort FCTVA en 2019 et aux apports de l'opération ZAC de la Touche). Ces recettes vont permettre de financer les opérations envisagées cette année et en 2020, y compris l'obligation de reprise de logements dans le centre-bourg au début de 2020. Le montant des investissements devra cependant être diminué en 2021 et 2022 pour permettre réduire la somme à emprunter pour un futur équipement majeur.

Cependant, l'accord des partenaires financiers pour obtenir un prêt dans de bonnes conditions nécessite de maintenir l'épargne générée en section de fonctionnement à un niveau suffisant.